

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/040 du 17/01/85
DECRET N° /MTERFPPS/DGTFP/DFP/19
portant intégration et nomination de Monsieur
ORIE-ABOLI Sylvestre Jacob dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE,

(/IS.S:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n°19/84 du 23/8/84 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 6-7-1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1956 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques;

(/u le décret n°62/130/MF du 9.9.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-
cles 7 § b;

(/u le décret n°67/50/ du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements judiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°84/556 du 8.4.1984 portant nomina-
tion du Premier Ministre;

(/u le décret n°84/860 du 20.8.1984 portant orga-
nisation des intérieurs des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°84/858 du 13.8.1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n°2822/MEN/DGECG/DOJ du 25.6.84 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé;

(/u le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre
l'URSS et la République Populaire du Congo;

DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.1960 et du protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur OBIE-ABOLI Sylvestre Jacob né le 30 Décembre 1957 à Owando, titulaire du Diplôme de l'Ecole Supérieure du Bâtiment et des Travaux Publics d'Odessa (URSS), Spécialité: Architecture, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brassaville, le 17 Janvier 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT,

Lieutenant Colonel Benoit MOUNDELE-NGONIC.

Angé Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI DE
LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU
BUDGET,

Itani Essétoumba LEKOUNZOU.-

Bernard COMBO M. TSIONA.-

AMPLIATIONS:

JORFC.....1
DGTFI/DFP....3
DGB.....2
DCF.....2
MTCUH.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE....1
SGCM/BC.....2